

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par le soussigné greffier que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le **9 décembre 2024, à 19 heures, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique**, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**Propriété située au 17670, rue Victor (lot 6 396 213), secteur de Saint-Janvier (2024-0123) :**

Afin de permettre :

- que la bande de verdure obligatoire en marge latérale droite ait une largeur de 1,5 mètre, alors que le règlement de numéro zonage U-2300 exige la conservation d'une bande de verdure en marge latérale ayant une largeur minimale de 2,0 mètres.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Mirabel, ce 22 novembre 2024

Le greffier,  
Nicolas Bucci, avocat